

DEC130801DR05

**Décision portant nomination de M. Pascal Tanski aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de service n° 2776 intitulée Pouchet**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC121619INSHS du 1<sup>er</sup> août 2012 nommant Mme Isabelle Dean Rouquet directrice de l'unité propre de service n° 2776 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 5 septembre 2012 ;

Considérant que M. Pascal Tanski a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 8 au 10 avril et du 14 au 16 mai 2002,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Pascal Tanski, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° 2776, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Pascal Tanski exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pascal Tanski est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

La directrice de l'UPS n° 2776  
Isabelle Dean Rouquet

Visa du délégué régional du CNRS

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)